

Rapport de la Commission des finances
Préavis municipal n° 87 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets.

Gland, le 22 septembre 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

M.	Nicolas Pellet	PLR, 1er membre
M.	Sébastien Bertherin	GDG rapporteur
M.	Alain Bringolf	GDG
M.	Jérôme Frachebourg	GDG
M.	Evan Lock	GDG
Mme	Lulica Gorgoni	PS-Les Verts-e-s
Mme	Angelita Galvez	PS-Les Verts-e-s
M.	Rasul Mawjee	PLR
Mme	Isabelle Wegmann	UDC

s'est réunie les 1^{er}, 12, 18 et 22 septembre 2025.

Excusé-e-s

Le 1^{er} septembre : Rasul Mawjee

Le 12 septembre : Sébastien Bertherin, Jérôme Frachebourg et Isabelle Wegmann

Le 18 septembre : Lulica Gorgoni

Le 22 septembre : Lulica Gorgoni et Rasul Mawjee

Remerciements :

Les membres de la COFIN remercient Messieurs Gilles Davoine, Municipal, et Julien Ménoret, Chef du Service des finances, de l'économie et des sports, pour la qualité des informations fournies dans le cadre des réponses écrites à leurs questions ainsi que lors de la séance du 12 septembre 2025.

Préambule :

Le présent préavis sollicite un crédit d'étude de CHF 591'000.– destiné à financer les études techniques et de faisabilité relatives à l'aménagement de la zone sportive des Perrerets.

Ces études permettront de préciser les coûts, variantes et modalités de réalisation de plusieurs projets, notamment : mise aux normes du terrain de rugby, couverture des terrains de basketball, aménagements extérieurs, construction d'un bâtiment vestiaires/buvette, parkings et signalétique.

La Commission des finances a concentré ses travaux sur l'enveloppe financière et la cohérence des estimations fournies.

Informations :

Lors de ses réunions, la Commission des finances a posé plusieurs questions et examiné différentes possibilités, dont les suivantes :

1. Éligibilité à des financements extérieurs (DISREN)

La COFIN a voulu savoir si les infrastructures pouvaient bénéficier de financements externes, notamment du DISREN ou du Fonds du sport vaudois.

Il a été précisé que, selon le Secrétaire général de Région de Nyon, il y a très peu de chances que le terrain de rugby soit éligible à un financement du DISREN. Ce dispositif n'est en effet jamais entré en matière pour des infrastructures sportives, même lorsque des utilisateurs provenaient de plusieurs communes.

Toutefois, la Commune de Gland pourra déposer une demande formelle, qui sera étudiée par le Comité directeur de Région de Nyon. L'unique exception connue est le complexe de Colovray, qui avait obtenu un financement du DISREN (CHF 1,5 mio pour le cercle solidaire).

En revanche, il a été indiqué que les autres infrastructures prévues par le préavis (buvette, terrain multisports et couvert de basketball) n'ont pas de portée régionale et ne sont pas éligibles.

Une demande de soutien sera en revanche déposée auprès du Fonds du sport vaudois, notamment pour le terrain multisports et le couvert de basketball, qui présentent de fortes chances d'être soutenus.

2. Nombre d'utilisateurs et portée intercommunale

La commission a voulu savoir combien de Glandois et d'habitants d'autres communes utilisent le terrain de rugby et si une participation financière intercommunale pouvait être envisagée.

Il a été rappelé que le Rugby Club La Côte compte 156 membres, dont environ 30 domiciliés à Gland. Selon les explications fournies, comme pour d'autres clubs (football, volleyball, etc.), il est naturel que des habitants d'autres communes participent aux activités sportives glandoises, sans compensation intercommunale spécifique.

Il ressort également des discussions que cette situation est comparable à de nombreux sports collectifs : les infrastructures locales profitent à un bassin régional plus large, et inversement, les Glandois(es) participent à des clubs dans d'autres communes.

3. Poste "Communication"

Nous nous sommes questionnés au sujet d'un poste de communication lors d'un crédit d'étude et la Municipalité nous a répondu que ce poste figure dans le crédit pour deux raisons :

- De garantir un suivi vis-à-vis du projet lauréat du budget participatif (couverture des terrains de basket),
- D'assurer une démarche participative et consultative, impliquant les écoles, associations, riverains et autres utilisateurs.

Les fonds permettront d'organiser ateliers, sondages et échanges afin de garantir l'adhésion de l'ensemble des parties prenantes.

4. **Poste « Pédologie »**

La commission a voulu savoir pourquoi un poste « Pédologie » a été intégré.

La Municipalité a répondu que cette expertise vise à analyser la qualité des sols, en particulier pour la réhabilitation du terrain de rugby.

L'objectif est de déterminer si les terres végétales peuvent être réutilisées sur site, valorisées ailleurs ou doivent être évacuées. Le terrain accueillant régulièrement des manifestations, la pédologie vérifiera l'absence de polluants et garantira la sécurité sanitaire d'un futur revêtement naturel.

5. **Coût final envisagé du projet**

La COFIN a voulu savoir quel était le coût total estimé du projet et comment il se répartissait.

Il a été précisé que, concernant les aménagements extérieurs (hors vestiaires), le montant peut varier considérablement selon le niveau de prestations retenu.

Un projet minimaliste pourrait se situer à environ CHF 3 millions, tandis qu'un projet de qualité supérieure pourrait atteindre CHF 5 millions. Cette question sera au cœur du déroulement de l'étude, et il est demandé au groupement de mandataires de proposer plusieurs variantes selon différents niveaux de prestations.

Pour le bâtiment comprenant notamment les vestiaires, les sanitaires et la buvette, l'estimation financière s'élève à environ CHF 1,68 million TTC, avec une marge de tolérance de $\pm 25\%$.

Lors des échanges oraux avec la Municipalité, M. Davoine a reconnu que le projet constituait un investissement important et coûteux. Il a toutefois rappelé que les montants présentés représentent des plafonds et a souligné sa volonté de maintenir les coûts aussi proches que possible du bas de la fourchette, soit environ CHF 3 millions pour les aménagements extérieurs, afin de garantir un projet réaliste et soutenable, en maîtrisant les coûts et en évitant des choix trop onéreux.

6. **Buvette**

La COFIN a voulu savoir comment la buvette serait utilisée et par qui et il nous a été précisé que la buvette fait partie intégrante du bâtiment comprenant vestiaires, sanitaires et douches, et qu'elle s'inspire du modèle réalisé à Coppet (le Rojalet), qui constitue une référence tant esthétique que fonctionnelle.

La surface totale avoisinera 335 m² et inclura notamment des vestiaires joueurs, un vestiaire arbitres, un espace médical, des sanitaires, un club house avec bar et cuisine ainsi qu'un local de stockage.

La Municipalité a précisé que son utilisation sera prioritairement réservée au club de rugby lors des matchs et en hiver, pour la patinoire.

Il ne s'agit pas d'un refuge communal, ni d'une buvette ouverte en continu, mais d'un équipement lié aux activités sportives.

Elle pourra être louée ponctuellement lorsqu'elle n'est pas utilisée par les clubs. La gestion relèvera du Secrétariat du SPOP.

Enfin, il a été précisé que le coût de la buvette est indissociable du bâtiment et même sans elle, la construction des vestiaires et sanitaires resterait nécessaire.

Délibérations :

La Commission des finances relève que les estimations financières fournies sont cohérentes avec les références présentées.

Cependant, la Commission a constaté que dans le plan des investissements 2025, sous la rubrique Degrés de priorité 1 – année 2025, figurait une demande d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets, pour un montant de CHF 100'000.–. Or, le préavis qui nous a été soumis indique un montant de CHF 591'000.–.

Vœux :

La Commission formule les vœux suivants :

- **Maîtrise des coûts** : veiller à contenir les dépenses afin de tendre vers le bas de la fourchette, soit environ CHF 3 mio pour les aménagements extérieurs.
- **Recherche de financements** : déposer une demande de participation financière auprès du DISREN ainsi que du Fonds du sport vaudois.
- **Prise en compte des habitants** : demander à l'ingénieur en mobilité d'intégrer, dans le cadre de son étude, les problématiques rencontrées par les habitants des quartiers avoisinants, notamment en lien avec la mobilité.

Conclusions :

Au vu des informations ci-dessus, la Commission des finances recommande, à la majorité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 87 et de prendre les décisions suivantes :

Décide

- I. d'accepter le préavis municipal n° 87 relatif à une demande d'un crédit d'investissement pour les études d'aménagement de la zone sportive des Perrerets ;
- II. d'accorder le crédit de CHF 591'000.- et autoriser la Municipalité à mener les études ;
- III. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 591'000.- ;

prend acte

- I. de l'amortissement du montant net de CHF 591'000.- sur une période de 10 ans, dès le 1er janvier suivant la fin des études.

Signatures des membres de la Commission

Nicolas Pellet ; 1 ^{er} membre	Iulica Gorgoni
Sébastien Bertherin ; rapporteur	Rasul Mawjee
Jérôme Frachebourg	Evan Lock
Alain Bringolf	Isabelle Wegmann
Angelita Galvez	